

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00126

Numéro SIREN : 800 349 979

Nom ou dénomination : SOLEDIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2018 sous le numéro de dépôt 6082



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOLEDIS

Avenue Jean Burel
44460 SAINT NICOLAS DE REDON

S.A.S. au capital de 30 000 €
R.C.S. SAINT NAZAIRE 800 349 979

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Juin 2018

certifié conforme

Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 534 108	33 669	26 500 439	26 508 839
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	42 000	33 669	8 330	16 730
FRAIS D'ETABLISSEMENT	42 000	33 669	8 330	16 730
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	26 492 108		26 492 108	26 492 108
PARTICIPATIONS	26 492 108		26 492 108	26 492 108
ACTIF CIRCULANT	1 269 004		1 269 004	1 064 111
CREANCES DIVERSES (3)	1 246 326		1 246 326	1 041 680
DISPONIBILITES	21 813		21 813	21 627
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	864		864	803
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS. EX.	4 781		4 781	5 210
TOTAL GENERAL	27 807 894	33 669	27 774 225	27 578 160

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 143 757	4 113 936
CAPITAL	30 000	30 000
RESERVES	4 051 563	2 094 548
RESERVE LEGALE	3 000	3 000
AUTRES RESERVES	4 048 563	2 091 548
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 019 060	1 957 015
PROVISIONS REGLEMENTEES	43 133	32 372
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 143 757	4 113 936
DETTES (1)	21 630 467	23 464 224
DETTES FINANCIERES (2)	21 625 553	23 459 964
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	21 229 845	23 146 022
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	395 708	313 942
DETTES D'EXPLOITATION	4 600	4 260
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 600	4 260
DETTES DIVERSES	314	
AUTRES DETTES DIVERSES	314	
TOTAL GENERAL	27 774 225	27 578 160
(1) Dont à plus d'un an	19 313 669	21 229 845
Dont à moins d'un an	2 316 799	2 234 379
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	18 019	17 507
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 189	8 677
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	8 828	8 828
AUTRES CHARGES	1	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 019)	(17 507)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN		
BENEFICE OU PERTE TRANSFERE	86 640	52 432
PRODUITS FINANCIERS	2 340 859	2 340 089
PARTICIPATIONS	2 332 869	2 332 869
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 990	7 220
CHARGES FINANCIERES	499 420	542 998
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	499 420	542 998
RESULTAT FINANCIER	1 841 438	1 797 090
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 910 059	1 832 015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 761	10 761
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	10 761	10 761
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 761)	(10 761)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(119 762)	(135 761)
BENEFICE NET COMPTABLE	2 019 060	1 957 015
Total des produits	2 427 499	2 392 521
Total des charges	408 438	435 505
BENEFICE NET COMPTABLE	2 019 060	1 957 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 340 859	2 340 089
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 5 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires des titres qui ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 3 euros.

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000			42 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	26 492 108			26 492 108
Immobilisations financières - créances				
	26 534 108			26 534 108

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	25 269	8 400		33 669
Immobilisations corporelles				
	25 269	8 400 (*)		33 669
(*) Dont dotation :		8 400		
. linéaire				
. dégressive				
. exceptionnelle				

Le montant de la dotation aux amortissements inscrit sur le compte de résultat correspond à la dotation ci-dessus ainsi qu'à l'amortissement de charges à répartir à hauteur de 428€.

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	32 372	10 761		43 133
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	32 372	10 761 (*)	(*)	43 133
(*) Dont :				
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel		10 761		

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation			
Créances diverses	1 246 326	1 246 326	
Charges constatées d'avance	865	865	
	1 247 191	1 247 191	

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)				
Emprunts bancaires (1)	21 229 846	1 916 177	7 664 709	11 648 960
Emprunts & dettes financières divers (2)	395 708	395 708		
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 600	4 600		
Dettes diverses	314	314		
Produits constatés d'avance				
	21 630 468	2 316 799	7 664 709	11 648 960

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires****Néant****Ventilation de l'effectif moyen****Néant****Rémunérations des dirigeants****Néant**

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à la dotation aux amortissements dérogatoires.

Participation des salariés**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une économie d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal composé de la société mère SOLEDIS et de ses filiales PAYS DE REDON DISTRIBUTION et LES VOYAGES SAINT NICOLAS, a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Le produit d'impôt sur les sociétés comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices", correspond à l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-112 681
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	-3 587
- Economie de contribution sociale liée à l'intégration fiscale	-3 837
- Charge de contribution sociale lié à une filiale	343
	-119 762

Situation fiscale latente**Néant****AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de participation) et personnelles.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 360 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite**Néant****Entreprises liées**

	S.A.S. P.R.D.	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2	S.C.I. RB St Nicolas Retail
Participations	26 154 628	5 021	319 426	13 033
Créances diverses	626 649		117 815	122 152
Emprunts et dettes financières divers	394 278			
Produits de participation	2 332 869			
Valeurs mobiliers et créances de l'actif immobilisé	6 490		570	930

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.A.S. P.R.D. R.C.S. SAINT NAZAIRE 316 514 546	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3 R.C.S. SAINT NAZAIRE 534 532 932	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2 R.C.S. SAINT NAZAIRE 533 200 010	S.C.I. RB St Nicolas Retail R.C.S. SAINT NAZAIRE 529 720 666
Capital	846 855	5 000	5 000	5 000
Capitaux propres autres que le capital	3 583 443	-74 162	67 396	91 902
Quote-part du capital détenu	100.0%	99.9%	100.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	26 154 629	5 021	319 426	13 033
Valeur nette des titres détenus	26 154 629	5 021	319 426	13 033
Prêts et avances consentis	0	0	0	0
Cautions & avals donnés	0	0	900 000	460 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	57 953 175	82 908	195 110	272 011
Résultat du dernier exercice clos	2 484 354	17 946	67 396	91 902
Dividendes encaissés	2 332 869	0	0	0

Filiales et participations détenues entre 10% et 50%**Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOLEDIS, PAYS DE REDON DISTRIBUTION et LES VOYAGES SAINT NICOLAS dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L. 233.17.1 du Code de Commerce

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLEDIS
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Avenue Jean Burel
44460 SAINT NICOLAS DE REDON
800 349 979 RCS SAINT-NAZAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMRBE 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 2 019 060,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 019 060,20 euros

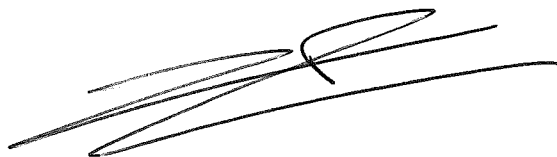
En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 6 067 624,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente
Madame Julie LEBOIS



5 rue Albert Londres
B.P. 20303
44303 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 50 12 61
Fax : 01 57 67 47 32

SOLEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros
Siège social : Avenue Jean Burel
44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

RCS SAINT-NAZAIRE 800 349 979

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2018

SOLEDIS

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €uros

Siège social : Avenue Jean Burel

44460 SAINT-NICOLAS-DE-REDON

RCS SAINT-NAZAIRE 800 349 979

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2018

A l'Assemblée Générale de la société SOLEDIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLEDIS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOLEDIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières (titres de participation).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société SOLEDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

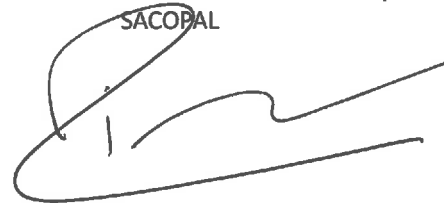
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 29 novembre 2018

Le Commissaire aux comptes

SACOPAL



Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	26 534 108	33 669	26 500 439	26 508 839
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	42 000	33 669	8 330	16 730
FRAIS D'ETABLISSEMENT	42 000	33 669	8 330	16 730
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	26 492 108		26 492 108	26 492 108
PARTICIPATIONS	26 492 108		26 492 108	26 492 108
ACTIF CIRCULANT	1 269 004		1 269 004	1 064 111
CREANCES DIVERSES (3)	1 246 326		1 246 326	1 041 680
DISPONIBILITES	21 813		21 813	21 627
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	864		864	803
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS. EX.	4 781		4 781	5 210
TOTAL GENERAL	27 807 894	33 669	27 774 225	27 578 160
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 143 757	4 113 936
CAPITAL	30 000	30 000
RESERVES	4 051 563	2 094 548
RESERVE LEGALE	3 000	3 000
AUTRES RESERVES	4 048 563	2 091 548
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 019 060	1 957 015
PROVISIONS REGLEMENTEES	43 133	32 372
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>6 143 757</i>	<i>4 113 936</i>
DETTES (1)	21 630 467	23 464 224
DETTES FINANCIERES (2)	21 625 553	23 459 964
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	21 229 845	23 146 022
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	395 708	313 942
DETTES D'EXPLOITATION	4 600	4 260
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 600	4 260
DETTES DIVERSES	314	
AUTRES DETTES DIVERSES	314	
TOTAL GENERAL	27 774 225	27 578 160
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	19 313 669 2 316 799	21 229 845 2 234 379
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/06/18 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/17 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION	18 019	17 507
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 189	8 677
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	8 828	8 828
AUTRES CHARGES	1	1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 019)	(17 507)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPER FAITES EN COMMUN		
BENEFICE OU PERTE TRANSFERE	86 640	52 432
PRODUITS FINANCIERS	2 340 859	2 340 089
PARTICIPATIONS	2 332 869	2 332 869
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 990	7 220
CHARGES FINANCIERES	499 420	542 998
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	499 420	542 998
RESULTAT FINANCIER	1 841 438	1 797 090
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 910 059	1 832 015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 761	10 761
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	10 761	10 761
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 761)	(10 761)
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(119 762)	(135 761)
BENEFICE NET COMPTABLE	2 019 060	1 957 015
Total des produits	2 427 499	2 392 521
Total des charges	408 438	435 505
BENEFICE NET COMPTABLE	2 019 060	1 957 015
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 340 859	2 340 089
Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 5 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris les frais accessoires des titres qui ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 3 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	42 000			42 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières - titres	26 492 108			26 492 108
Immobilisations financières - créances				
	26 534 108			26 534 108

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	25 269	8 400		33 669
Immobilisations corporelles				
	25 269	8 400 (*)		33 669
(*) Dont dotation :				
. linéaire		8 400		
. dégressive				
. exceptionnelle				

Le montant de la dotation aux amortissements inscrit sur le compte de résultat correspond à la dotation ci-dessus ainsi qu'à l'amortissement de charges à répartir à hauteur de 428€.

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	32 372	10 761		43 133
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	32 372	10 761 (*)	(*)	43 133
(*) Dont :				
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel		10 761		

Biens pris en crédit-bail**Néant**

Créances : état des échéances

Créances de l'actif immobilisé

Acomptes versés sur commandes

Créances d'exploitation

Créances diverses

VALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSA PLUS
D'UN AN

1 246 326

1 246 326

Charges constatées d'avance

865

865

1 247 191

1 247 191

Dettes : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSDE UN A
CINQ ANSA PLUS DE
CINQ ANS

Concours bancaires courants (*)

Emprunts bancaires (1)

21 229 846

1 916 177

7 664 709

11 648 960

Emprunts & dettes financières divers (2)

395 708

395 708

Avances, acompte reçus sur commandes

Dettes d'exploitation

4 600

4 600

Dettes diverses

314

314

Produits constatés d'avance

21 630 468

2 316 799

7 664 709

11 648 960

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

-

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

1 916 177

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires****Néant****Ventilation de l'effectif moyen****Néant****Rémunérations des dirigeants****Néant**

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond à la dotation aux amortissements dérogatoires.

Participation des salariés**Néant****Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une économie d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et majorée de la contribution sociale de 3.3 %.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal composé de la société mère SOLEDIS et de ses filiales PAYS DE REDON DISTRIBUTION et LES VOYAGES SAINT NICOLAS, a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Le produit d'impôt sur les sociétés comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices", correspond à l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-112 681
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	-3 587
- Economie de contribution sociale liée à l'intégration fiscale	-3 837
- Charge de contribution sociale lié à une filiale	343
	-119 762

Situation fiscale latente**Néant****AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement des titres de participation) et personnelles.

Engagements financiers	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	1 360 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite **Néant**

Entreprises liées	S.A.S. P.R.D.	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2	S.C.I. RB St Nicolas Retail
Participations	26 154 628	5 021	319 426	13 033
Créances diverses	626 649		117 815	122 152
Emprunts et dettes financières divers	394 278			
Produits de participation	2 332 869			
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 490		570	930

Filiales & participations à plus de 50 %	S.A.S. P.R.D. R.C.S. SAINT NAZAIRE 316 514 546	S.C.I. RB St Nicolas Retail 3 R.C.S. SAINT NAZAIRE 534 532 932	S.C.I. RB St Nicolas Retail 2 R.C.S. SAINT NAZAIRE 533 200 010	S.C.I. RB St Nicolas Retail R.C.S. SAINT NAZAIRE 529 720 666
Capital	846 855	5 000	5 000	5 000
Capitaux propres autres que le capital	3 583 443	-74 162	67 396	91 902
Quote-part du capital détenu	100.0%	99.9%	100.0%	100.0%
Valeur brute des titres détenus	26 154 629	5 021	319 426	13 033
Valeur nette des titres détenus	26 154 629	5 021	319 426	13 033
Prêts et avances consentis	0	0	0	0
Cautions & avals donnés	0	0	900 000	460 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	57 953 175	82 908	195 110	272 011
Résultat du dernier exercice clos	2 484 354	17 946	67 396	91 902
Dividendes encaissés	2 332 869	0	0	0

Filiales et participations détenues entre 10% et 50% **Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SOLEDIS, PAYS DE REDON DISTRIBUTION et LES VOYAGES SAINT NICOLAS dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L. 233.17.1 du Code de Commerce

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

